



APPEL DE COTISATION UA77 – UNSFA 2021

Villenoy, le 11 février 2021

Chère Consœur, Cher Confrère,

Voici l'appel de cotisation du Syndicat des Architectes de Seine-et-Marne pour l'année 2020.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me retourner le coupon complété ainsi que votre règlement par virement (IBAN en bas de page) ou par chèque à l'ordre du SASM.

Confraternellement

Alexis Dansette – Trésorier

✂

BORDEREAU DE COTISATION

A retourner au Trésorier avec le règlement

		2021
1. COTISATION DE BASE (par année)		
1.1 cotisation de base normale	300 €
1.2 cotisation de base réduite <i>pour les architectes inscrits au SASM depuis - de 2 ans pour les architectes inscrits à l'Ordre depuis - de 2 ans</i>	220 €
1.3 cotisation « exceptionnelle » pour les nouveaux adhérents. <i>La première année</i>	80 €
1.4 cotisation pour les Amis des architectes Membre d'honneur, Retraité. L'Amicale de l'architecture (ABF, Dir. CAUE) <i>(sans reversion.)</i>	150 €
TOTAL COTISATION DE BASE	 €
2. COTISATION COMPLEMENTAIRE POUR LE CONGRES DES MAIRES 2021 (pour ceux n'ayant pas payé en 2020) pour les frais de location du stand au Congrès ... s'élevant à 3260€		
	100 €100 €.....
TOTAL PARTICIPATION VOLONTAIRE	 €
3. PART COMPLEMENTAIRE SOLIDAIRE (par année) proportionnelle aux revenus imposables de l'activité		
> 0 € ≤ 22 900 €	0 €
> 22 900 € ≤ 45 800 €	115 €
> 45 800 € ≤ 68 600 €	153 €
> 68 600 € ≤ 91 500 €	191 €
> 91 500 €	305 €
TOTAL COTISATION COMPLEMENTAIRE	 €
MONTANT TOTAL DU VERSEMENT 2021	 €

Nota : Pour une simplification comptable, n'envoyez aucune cotisation directement à l'UNSFA mais au Trésorier du SASM :
Alexis Dansette BP 20031 - 2 rue de la chaussée de Paris VILLENOY 77353 MEAUX CEDEX

BANQUE CIC- IBAN FR76 3008 7338 2200 0200 6260 137

Ci-joint chèque bancaire : n° : Montant :

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : Fax : E-Mail :

SIREN :

Effectif salariés déc. 2019 : Nombre d'Associés :

Exercice (Précisez retraité- libéral- associé- autre) :